

Rapport Diagnostic des polluants du bâtiment

Type : Avant travaux 'partiel'

Bâtiment à la rue de Pratifori 10, 1950 Sion –
Parcelle 608

Mandat : 2023-10-003

Version : N°1

Date : mardi 3 octobre 2023



Produbati Sàrl
Diagnostic du Bâtiment
Route de Chandoline 27
1950 Sion

Table des matières :

	Pages
1. Sommaire, Données administratives.....	3
2. Limite du diagnostic.....	3
3. Abréviations.....	4
4. Rapport de la visite.....	4
5. Conclusion du rapport.....	4
6. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants.....	6
7. Réserves.....	6
8. Métrés.....	6
9. Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.....	7
10. Détermination de l'urgence et des mesures à prendre.....	10
11. Processus d'élimination.....	10
12. Fiches d'identification des matériaux contenant de l'amiante et mesures d'assainissement.....	11
13. Sources.....	15
14. Annexes.....	15

1. Sommaire, Données administratives

Titre	Diagnostic des polluants du bâtiment avant travaux 'partiel'	
N° de mandat	2023-10-003	
Type de rapport	Diagnostic avant travaux 'partiel'	
Diagnostiqueur	Maël Cretton Expert amiante Route de Chandoline 27 1950 Sion	
Laboratoires d'analyses	Analyse Amiante - Analysis	
Date du rapport	mardi 3 octobre 2023	
Client	Suter Sauthier Architectes Rue de l'Industrie 10 1950 Sion	
Adresse du bâtiment	Rue de Pratifori 10, 1950 Sion	
Etendue du diagnostic	Uniquement les éléments touchés par le projet de mise à l'enquête - Assainissement thermique de l'enveloppe du bâtiment (façades + toiture)	
Nombre de pages	Rapport	15
	Annexe 1 : Plans du bâtiment	8
	Annexe 2 : Résultats d'analyse (Amiante – Analysis)	1
	Annexe 3 : Méthode d'évaluation des risques FACH	3
Version	1	

2. Limite du diagnostic

Le présent diagnostic a comme objectif de déterminer la présence de fibres d'amiante, de Plomb, de PCB et de HAP sur le chantier suivant : Bâtiment à la rue de Pratifori 10, 1950 Sion. Une liste de prélèvements de matériaux accessibles, potentiellement contaminés par de l'amiante a été réalisée.

Les résultats laboratoires présentés dans ce rapport ont été réalisés grâce aux moyens et connaissances en vigueur. Le rapport montre une tendance générale de la répartition en amiante, Plomb, PCB et HAP.

Les résultats fournis dans ce rapport serviront de base dans le processus d'élimination.

3. Abréviations

F : Flocage
FP : Faux-plafond
NFA : Matériaux fortement agglomérés

C : Calorifugeage
FA : Matériaux faiblement agglomérés
ml : Mètre linéaire

4. Rapport de la visite

Date de la pré-visite	Aucune pré-visite n'a été effectuée
Accompagnant	Aucun accompagnant n'était présent
Date du Diagnostic (sur place)	Lundi 2 octobre 2023
Informations complémentaires	Lors de la visite le bâtiment était occupé, le diagnostiqueur a eu libre accès aux locaux
Ecart par rapport au cahier des charges de L'ASCA	Le diagnostic a été effectué en suivant le cahier des charges de l'Association Suisse des Consultants Amiante ASCA, version 1.5 du 14.02.2022

5. Conclusion du rapport

Les éléments susceptible de contenir du plomb seront déposés entiers dans une décharge prévue à cet effet	
	Plomb non prélevé
Aucun élément susceptible de contenir des HAP n'a été repéré	
	HAP non repéré

Aucun élément susceptible de contenir des PCB n'a été repéré	
	PCB non repéré

L'expert a décelé de l'amiante par défaut dans le prélèvement N°01, Tableau électrique, Combles : Hall	
	Amiante décelé par défaut selon expert
Le laboratoire a décelé des fibres d'amiante dans le prélèvement N° 1, Mastic de fenêtres + baies vitrées, Sous-sol + Rez-de-chaussée + Cage d'escaliers complète	
	Amiante décelé
Le laboratoire a décelé des fibres d'amiante dans le prélèvement N° 3, Colle de faïence et plinthes en pierre naturelle, Rez-de-chaussée : Façade extérieur + hall d'entrée	
	Amiante décelé
Le laboratoire a décelé des fibres d'amiante dans le prélèvement N° 9, Plaques de couverture et sous-couverture en fibrociment, Toiture et sous-toiture complète	
	Amiante décelé
Concernant la totalité des autres échantillons le laboratoire n'a pas décelé de fibres d'amiante	
	Amiante non décelé

6. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants

Dans l'état actuel aucune situation dangereuse n'est à relever.

7. Réserves

Ce rapport ne peut exclure la présence d'éléments cachés (couches superposées) et inatteignables, susceptibles de contenir de l'amiante.

Les éléments non accessibles tels que les éléments sous chape, les masses d'égalisation entre les boiseries et la maçonnerie, les gaines techniques ainsi que les châssis de construction ne font pas partie de la présente expertise

En cours de travaux, si d'autres produits devaient être mis au jour, pouvant potentiellement contenir des toxiques, les responsables des travaux doivent impérativement contacter l'expert ayant effectué le présent rapport au 078/263 74 08 ou 076/352 12 84

Aucune réserve : tous les locaux et installations concernés par le diagnostic ont pu être inspectés.

8. Métrés

Les quantités fournies par notre diagnostic correspondent à des estimations. En aucun cas elles ne peuvent servir pour des métrés réels

9. Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation	Elément					Amiante				Evaluation selon méthode FACH						Remarques		
	Lieu / localisation	N° de prélèvement	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériaux (F/C/FP/SOL/ FA/NFA)	Prélevé (Oui/Non)	Oui	Non	Contient de l'amiante par défaut	Déterminé par Laboratoire	Déterminé par un expert	Teneur en amiante	Etat de la surface	Influences extérieures	Utilisation des locaux		Evaluation du risque	Mesure VDI avant travaux
Combles : Hall	01	Tableau électrique	1 pièce	FA / NFA	Non	X		X		X	I	0	0	A	III	Non	A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée
Sous-sol + Rez-de-chaussée + Cage d'escaliers complète	1	Mastic de fenêtres + baies vitrées	43 pièces	NFA	Oui	X			X		I	0	I	A	II	Non	A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée
Façade Est et Ouest	2	Crépis mural bicolore	270m ²	NFA	Oui		X		X									

Localisation	Elément					Amiante					Evaluation selon méthode FACH					Remarques		
	Lieu / localisation	N° de prélèvement	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériaux (F/C/FP/SOL/ FA/NFA)	Prélevé (Oui/Non)	Oui	Non	Contient de l'amiante par défaut	Déterminé par Laboratoire	Déterminé par un expert	Teneur en amiante	Etat de la surface	Influences extérieures	Utilisation des locaux		Evaluation du risque	Mesure VDI avant travaux
Rez-de-chaussée : Façade + Hall d'entrée	3	Colle de faïence et plinthes en pierre naturelle	18m ²	NFA	Oui	X			X		I	0	0	A	III	Non	A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée
Hall d'entrée + Cage d'escaliers complète	4	Crépis mural rose	Non défini	NFA	Oui		X		X									
Rez-de-chaussée + Etage 1,2,3,4 : Paliers et Palier intermédiaire	5	Colle de pierre naturelle beige 50x50	60m ²	NFA	Oui		X		X									
Tous les étages : Cage d'escalier + Paliers + Paliers intermédiaire	6	Colle de plinthes noires 10x10	140ml	NFA	Oui		X		X									

Localisation	Elément					Amiante					Evaluation selon méthode FACH						Remarques	
	Lieu / localisation	N° de prélèvement	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériaux (F/C/FP/SOL/ FA/NFA)	Prélevé (Oui/Non)	Oui	Non	Contient de l'amiante par défaut	Déterminé par Laboratoire	Déterminé par un expert	Teneur en amiante	Etat de la surface	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Evaluation du risque		Mesure VDI avant travaux
Sous-sol + Combles : Paliers	7	Colle de pierre naturelle beige 20x20	70m ²	NFA	Oui		X		X									
Comble : Etage complet	8	Faux-plafond blanc	200m ²	FP	Oui		X		X									
Toiture complète	9	Plaques de couverture et sous-couverture en fibrociment	1000m ²	NFA	Oui	X			X		I	0	I	A	II	Non	A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise informée sur les risques liés à l'amiante et sur les méthodes d'assainissement
Rez-de-chaussée : Hall d'entrée	10	Colle de pierre naturelle beige 50x50	16m ²	NFA	Oui		X		X									

10. Détermination de l'urgence et des mesures à prendre

L'amiante n'est susceptible de porter atteinte à la santé que si les matériaux relâchent des fibres qui sont ensuite inhalées ! Le risque dépend donc du type de matériaux, l'utilisation des locaux et des effets que subit le produit à base d'amiante au cours de son utilisation.

Le degré d'urgence est déterminé selon le fascicule N° 2891.f édité par le Forum Amiante Suisse FACH. Le degré d'urgence I est le plus important et le degré d'urgence III le plus faible. (Annexe 3 - Méthode d'évaluation des risques FACH)

11. Processus d'élimination

Ci-dessous, une synthèse du processus d'élimination des déchets amiantés selon « l'Élimination des déchets contenant de l'amiante – Aide à l'exécution intercantonale, AERA v.1.02 – décembre 2016 ».

Type de matériau	Code OMoD	Conditionnement	Filière d'élimination
Fibrociment	17 06 98	Emballages en plastique transparent, en sacs de benne ou en big-bag, avec étiquette  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	Décharge de type B
Colles de carrelage ou de faïence	17 06 05 [ds]	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	Décharge de type E
Mastics de vitrage	17 06 05 [ds]		
Revêtements de sol synthétiques	17 06 05 [ds]	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	Inertam (France)**
Matériaux d'isolation	17 06 01 [ds]		
Eléments de laboratoire	17 06 01 [ds]	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	Inertam (France)**
Autres déchets amiantés*	17 06 05 [ds]		
	16 01 11 [ds]		
	16 02 12 [ds]		

* D'autres codes plus spécifiques sont énumérés au chapitre 4.3.

** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France.

Si le maître d'ouvrage a établi un plan d'élimination, il doit fournir sur demande, après la fin des travaux, à l'autorité délivrant les permis de construire la preuve que les déchets produits ont été éliminés conformément aux consignes qu'elle a formulées (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, (Ordonnance sur les déchets, OLED), 19.07.2016).

12. Fiches d'identification des matériaux contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Description de l'élément	Tableau électrique				
Localisation	Combles : Hall				
N° d'échantillons	01	Déterminé par : Expert	VDI avant travaux : Pas nécessaire		
Type de matériau	NFA / FA	Quantité approximative	1 pièce		
Type de décharge : E					
Evaluation du risque	Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Risque
	I	0	0	A	III
					
Explication	Le tableau électrique est amiante par défaut selon l'expert				
Mesures immédiates	A assainir avant les travaux				
Assainissement	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée				

Description de l'élément	Mastic de fenêtres (38pcs) + baies vitrées (5pcs)				
Localisation	Sous-sol + Rez-de-chaussée + Cage d'escaliers complète				
N° d'échantillons	1	Déterminé par : Laboratoire		VDI avant travaux : Pas nécessaire	
Type de matériau	NFA	Quantité approximative		43 pièce	
Type de décharge : E					
Evaluation du risque	Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Risque
	I	0	I	A	II
					
Explication	Les mastics de fenêtres + baies vitrées sont amiantés selon le laboratoire				
Mesures immédiates	A assainir avant les travaux				
Assainissement	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée				

Description de l'élément	Colle de faïence et plinthes en pierre naturelle				
Localisation	Rez-de-chaussée : Façade extérieur + hall d'entrée				
N° d'échantillons	3	Déterminé par : Laboratoire	VDI avant travaux : Pas nécessaire		
Type de matériau	NFA	Quantité approximative	18m²		
Type de décharge : E					
Evaluation du risque	Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Risque
	I	0	0	A	III
					
Explication	La colle de faïence et plinthes en pierre naturelle est amiantée selon le laboratoire				
Mesures immédiates	A assainir avant les travaux				
Assainissement	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée				

Description de l'élément	Plaques de couverture et sous-couverture en fibrociment				
Localisation	Toiture et sous-toiture complète				
N° d'échantillons	9	Déterminé par : Laboratoire	VDI avant travaux : Pas nécessaire		
Type de matériau	NFA	Quantité approximative	1000m²		
Type de décharge : B					
Evaluation du risque	Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Risque
	I	0	I	A	II
					
Explication	Les plaques de couverture et sous-couverture en fibrociment sont amiantées selon le laboratoire				
Mesures immédiates	A assainir avant les travaux				
Assainissement	Travaux à exécuter par une entreprise informée sur les risques liés à l'amiante et sur les méthodes d'assainissement				

13.Sources

Ce document a été rédigé sur la base des lois et réglementations existantes dans le domaine de l'amiante, de la sécurité au travail et de l'environnement, notamment les documents suivants :

1. Cahier des charges du diagnostic amiante, VABS/ASCA, association suisse des consultants amiante, Version 1.5 du 14 février 2022
2. Elimination des déchets contenant de l'amiante, aide à l'exécution intercantonale, AERA v 2.02 – décembre 2016
3. Directive CFST n°6503, amiante, commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, Edition décembre 2008
4. Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, ordonnance sur les déchets, OLED, 4 décembre 2015

14.Annexes

Annexe 1 : Plans du bâtiment

Annexe 2 : Résultats d'analyse (Amiante - Analysis)

Annexe 3 : Méthode d'évaluation des risques FACH

Produbati Sàrl



Maël Cretton

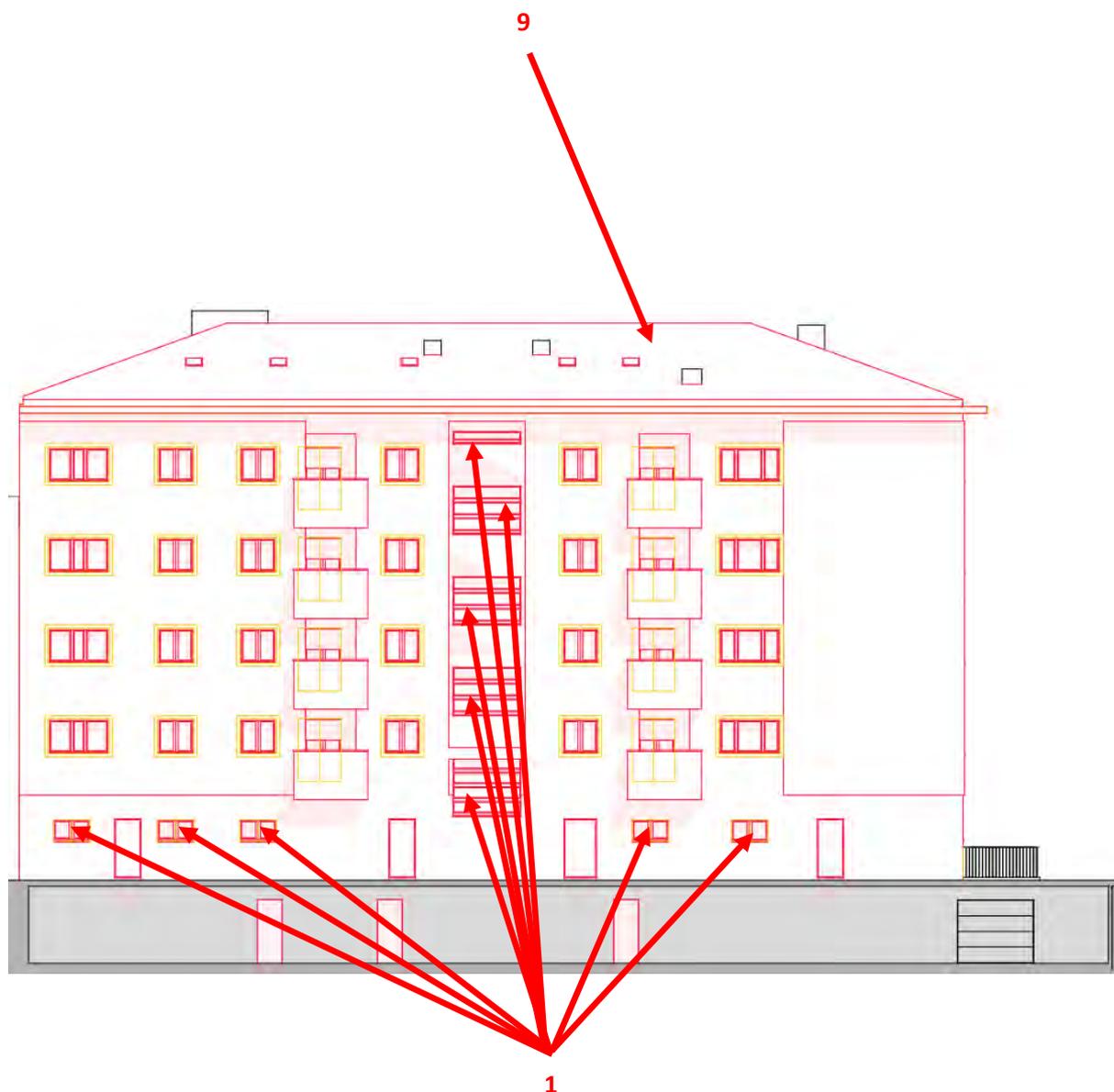
Annexe 1 : Plans du bâtiment

Légende :

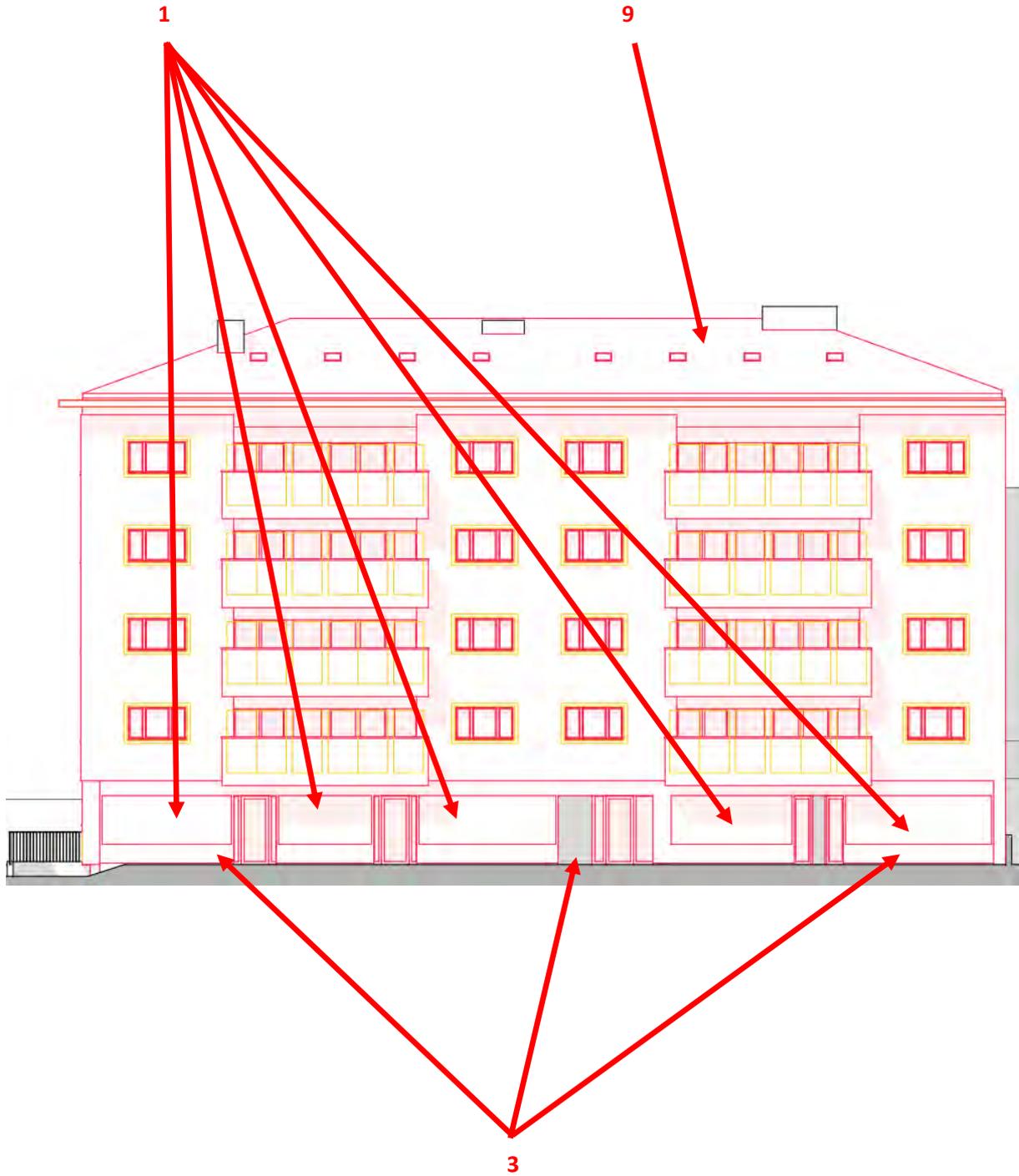
Bleu : Non amianté

Rouge : Amianté

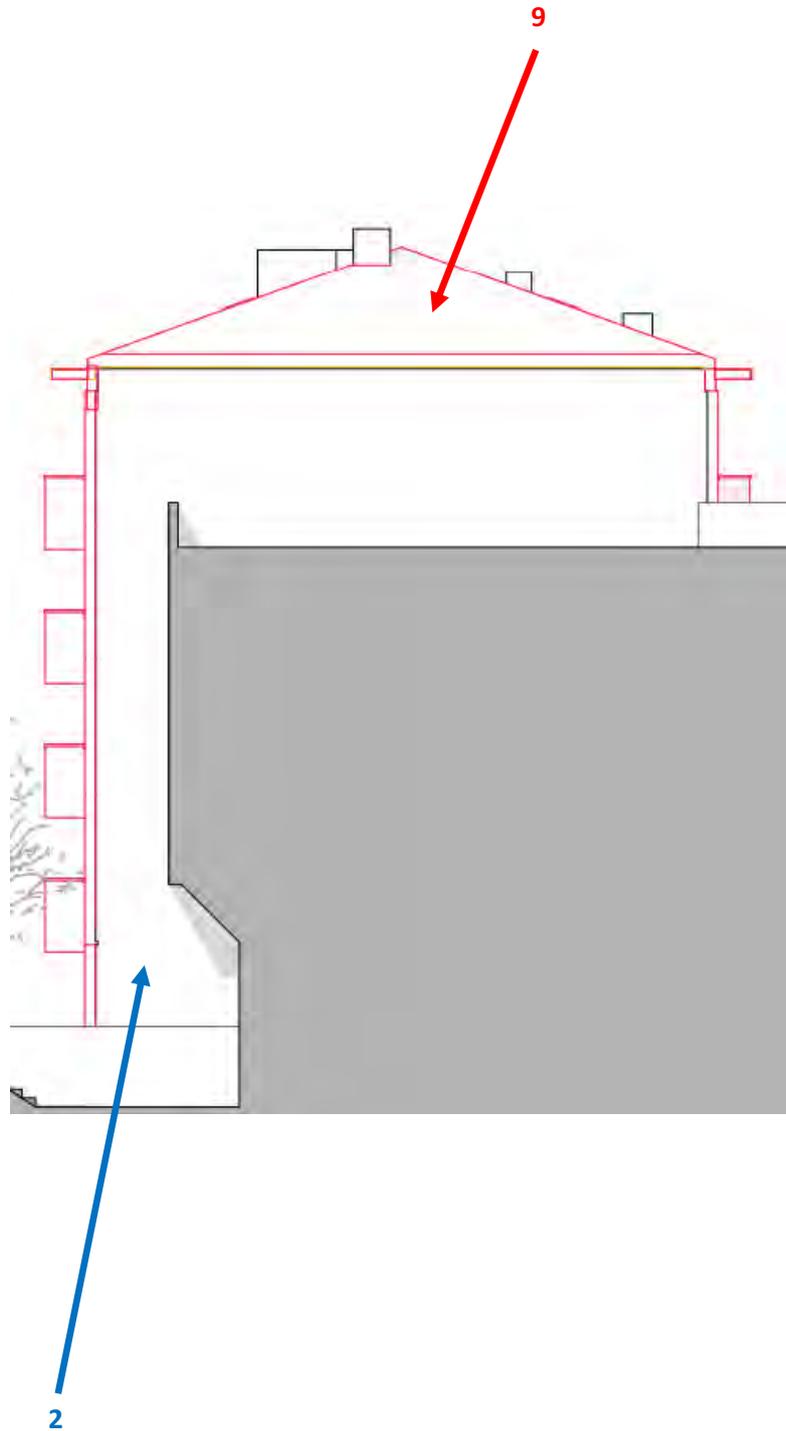
Façade Nord et toiture :



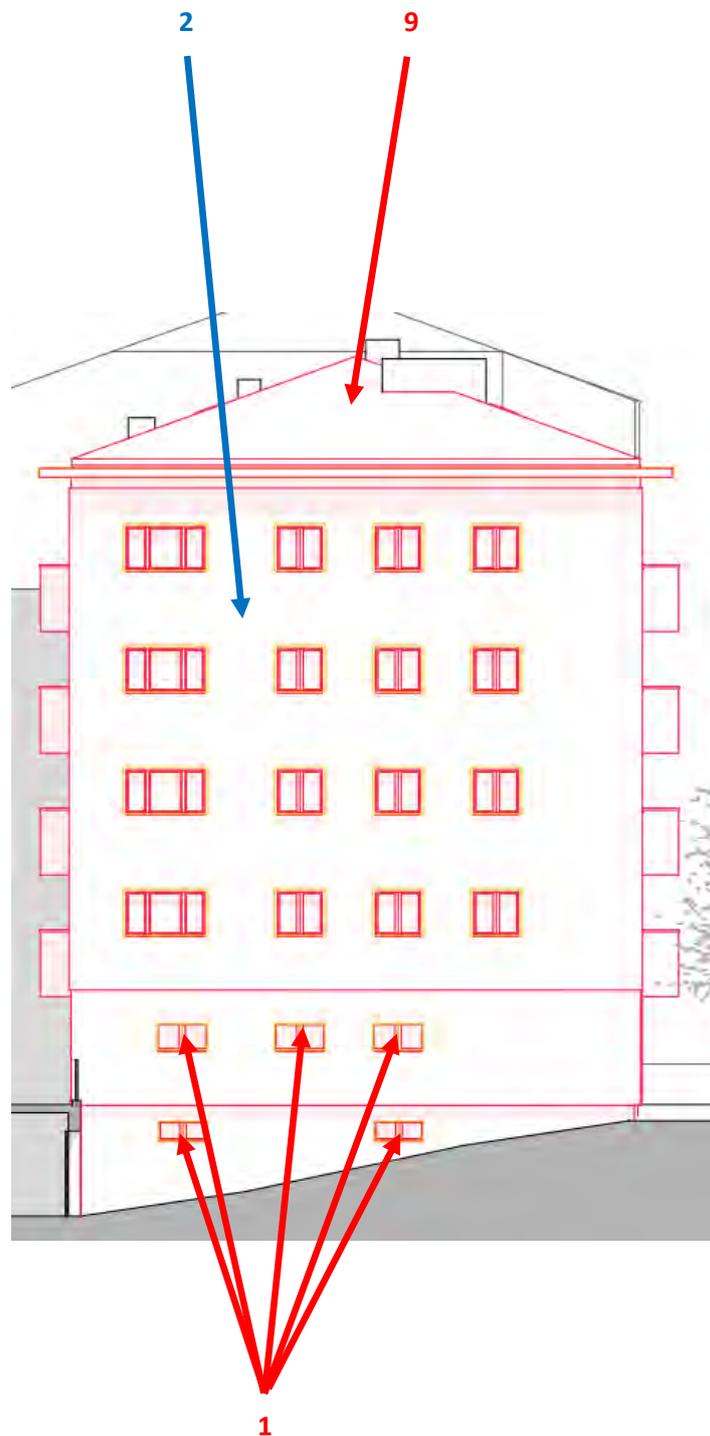
Façade Sud et toiture :



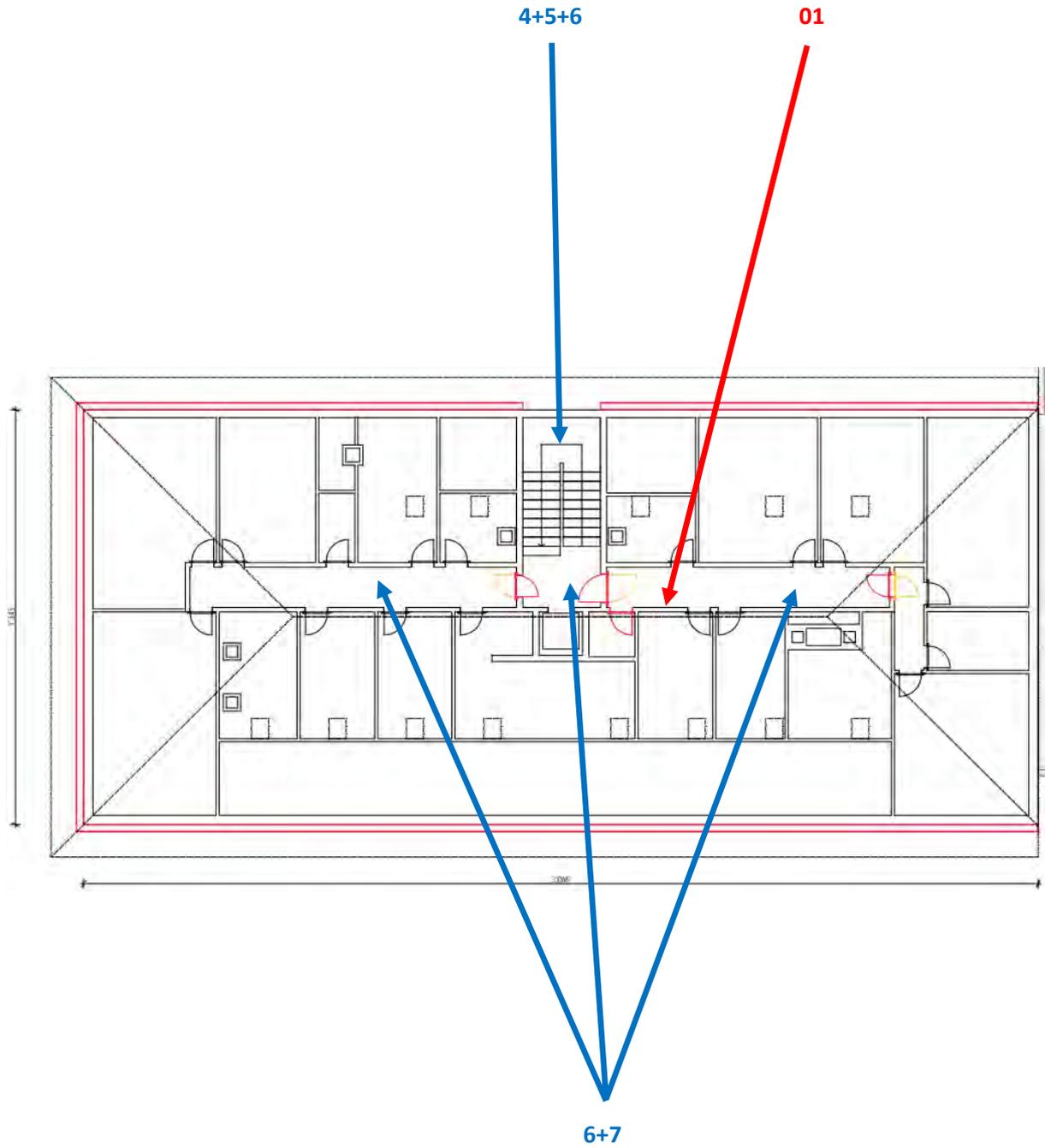
Façade Est et toiture :



Façade Ouest et toiture :

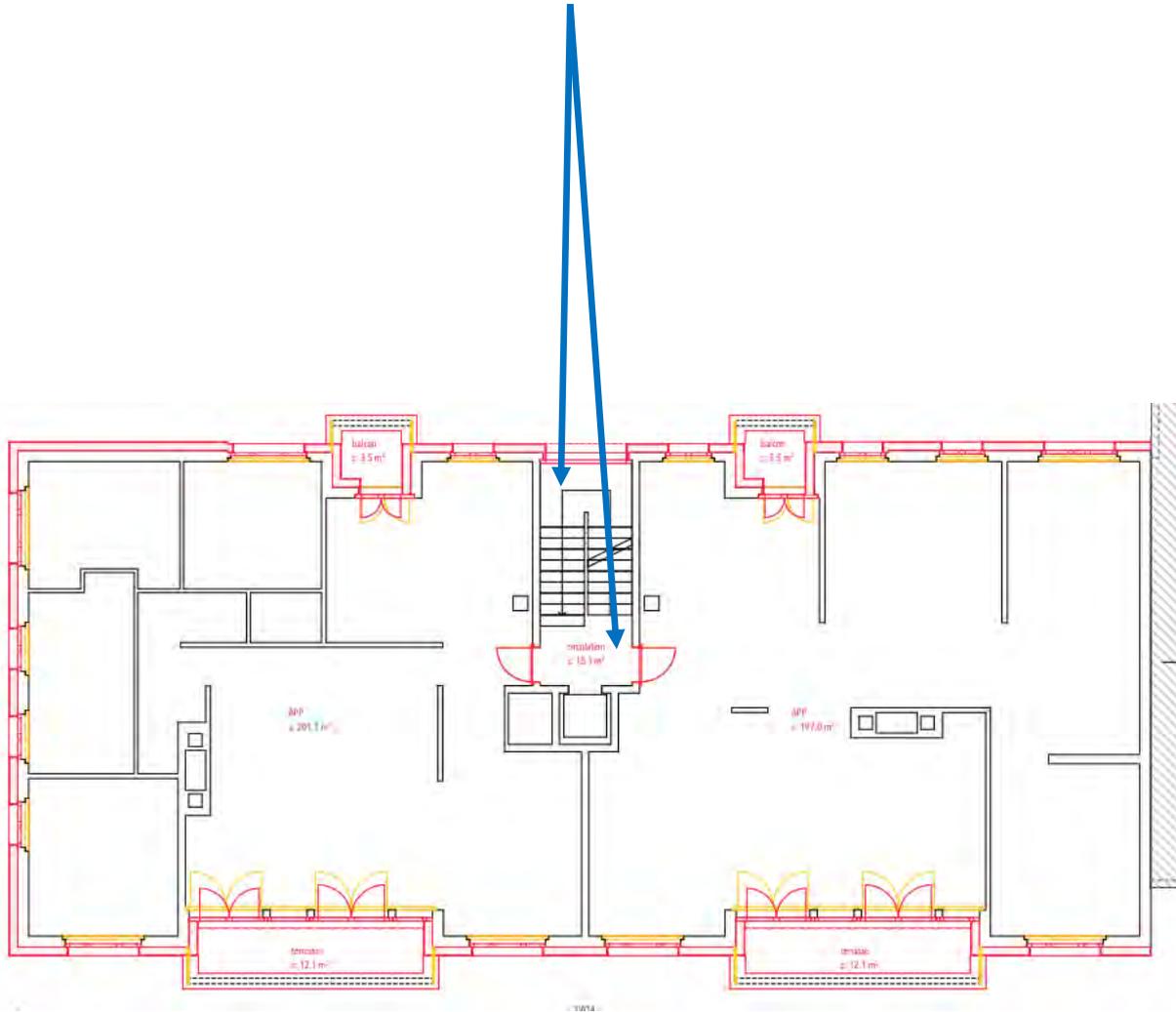


Combles :

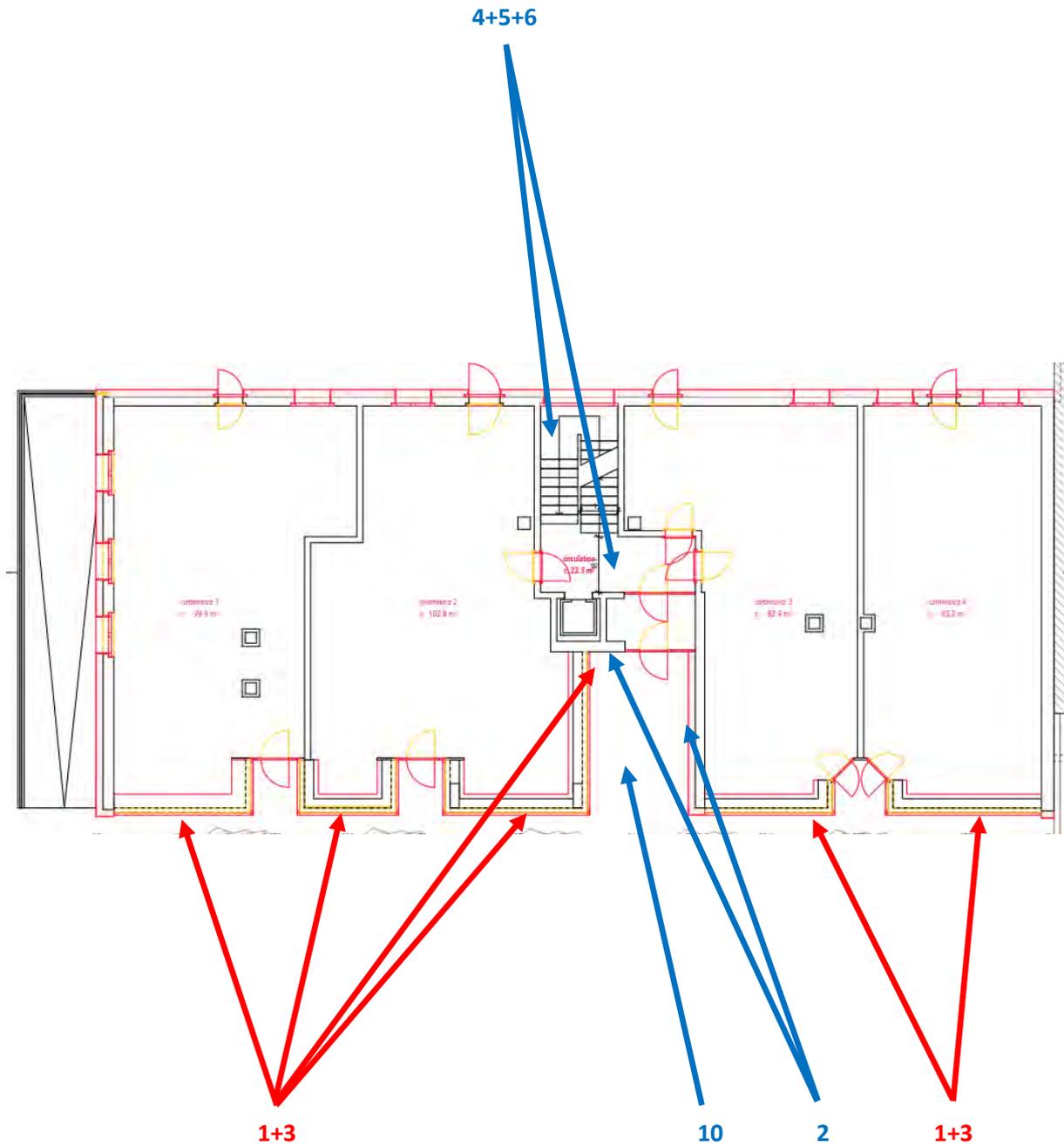


Etage 1+2+3+4 :

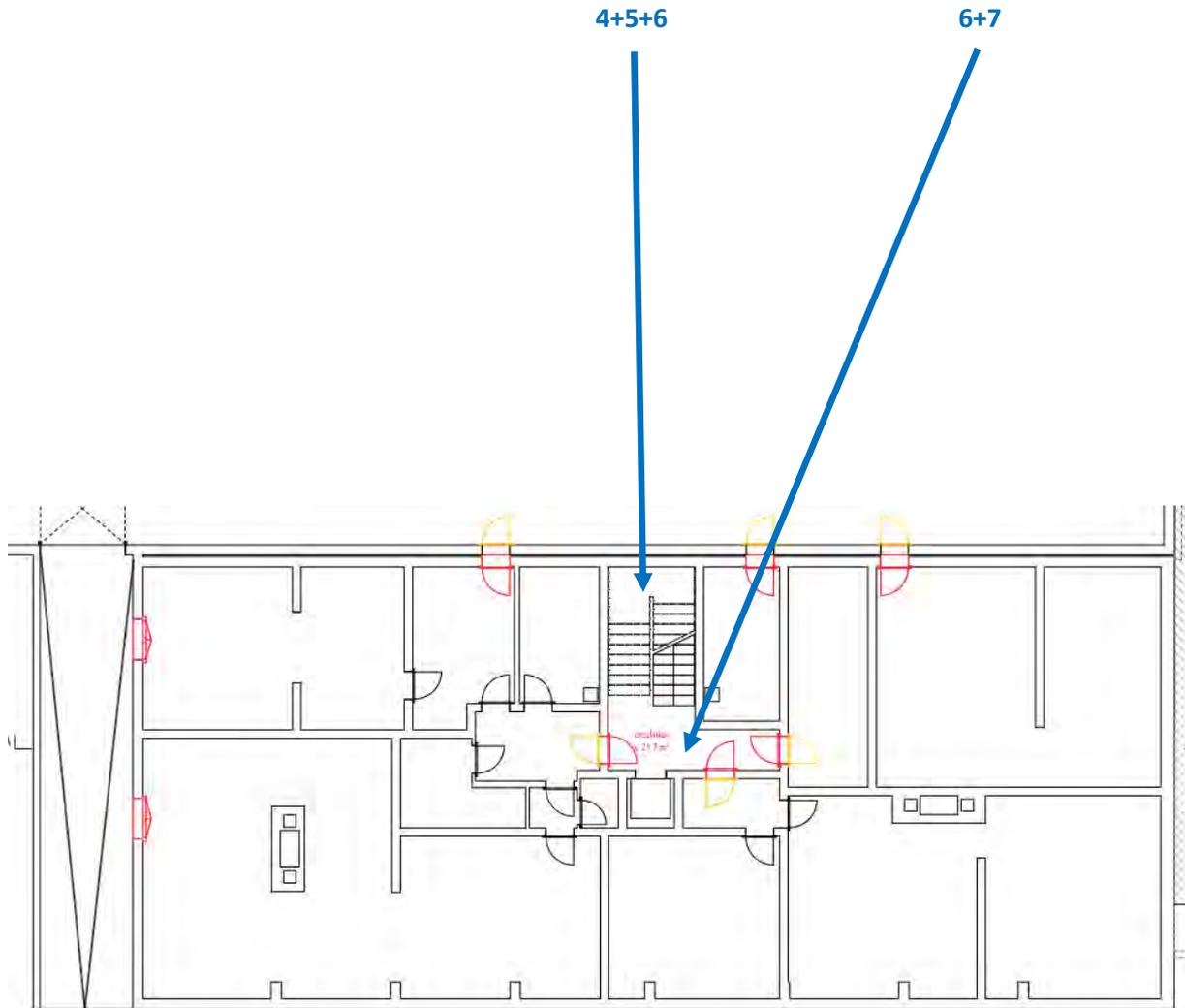
4+5+6



Rez-de-chaussée :



Sous-sol :



A L'ATTENTION DE →

Produbati Sàrl

Locher Claude-Alain
Route de Chandoline 27
1950 Sion

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

Avenue de Pratifori 10, 1950 Sion

DATE DE RÉCEPTION: →

02.10.2023

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17'025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Mastic de fenêtres + baies vitrées

• **Amiante décelé** (Chrysotile)

2 / Crépis mural bicolore

• Amiante non décelé

3 / Colle de faïence et plinthes en pierre naturelle

• **Amiante décelé** (Chrysotile)

4 / Crépis mural rose

• Amiante non décelé

5 / Colle de pierre naturelle beige 50x50

• Amiante non décelé

6 / Colle de plinthes noires 10x10

• Amiante non décelé

7 / Colle de pierre naturelle beige 20x20

• Amiante non décelé

8 / Faux-plafond blanc

• Amiante non décelé

9 / Plaques de couverture et sous-couverture en fibrociment

• **Amiante décelé** (Chrysotile)

10 / Colle de pierre naturelle beige 50x50

• Amiante non décelé

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Sion, le 03.10.2023

Signature:



Méthode d'évaluation des risques FACH

La méthode SUVA-FACH 2891 a été utilisée dans le cadre de cette expertise afin d'évaluer les risques d'exposition aux fibres d'amiante. Elle comprend trois étapes successives : l'évaluation des matériaux, l'évaluation de l'utilisation des locaux et la détermination du degré d'urgence des mesures à prendre.

1^{ère} étape : Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Cette étape revient à évaluer le risque de libération de fibres d'amiante en tenant compte de l'état du matériau, de son degré d'agglomération et des influences extérieures susceptibles d'accélérer sa détérioration. Le cumul des trois facteurs permet d'obtenir une appréciation allant de 0 à 5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	_____
	Fortement aggloméré	1	_____
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	_____
	Intact, non endommagé	0	_____
	Vitrifié, confiné	-1	_____
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	_____
	Aucune influence extérieure	0	_____
Total = évaluation globale du matériau			_____ _____

2^{ème} étape : Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

La seconde étape intègre deux nouveaux facteurs : le type et la fréquence de l'utilisation du local ainsi que le degré d'accessibilité du matériau amianté. La matrice suivante permet d'obtenir une lettre allant de A à C par la combinaison de ces paramètres.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

3^{ème} étape : Détermination de l'urgence des mesures à prendre

Les résultats des phases précédentes sont rassemblés et combinés dans la troisième étape, de manière à déterminer le degré d'urgence des mesures à prendre.

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≦ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≧ 4	I	I	I

Mesures à prendre

Sur la base du degré d'urgence attribué, une série de mesures devront être exécutées. Celles-ci sont répertoriées dans ce dernier tableau.

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air⁹⁾
II Recommander des mesures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air⁹⁾
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux